

Président : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n°2017-06-04)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-06-01 à 06), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22 – pouvoir à M. VUILLIET), M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN (sauf délibérations n°2017-06-01 à 11), M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
M. Olivier DELAPORTE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît de SAINT-SERNIN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Géraldine LARDENNOIS,
Mme Corinne BEBIN,
M. Michel BANCAL,
M. Erik LINQUIER,
M. Olivier de LA FAIRE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 27 juin 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Désignations de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes communautaires et externes :

- commission permanente « Habitat et politique de la Ville » : remplacement du représentant de la commune de Buc,
- commission permanente « Aménagement » : remplacement du représentant de la commune de Bois-d'Arcy,
- commission permanente « Environnement » : remplacement du représentant de la commune de Bois-d'Arcy,
- Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) : remplacement du représentant de la commune de Bois-d'Arcy,
- commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France : désignation.

□ **M. François de MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.2224-37-1 et L.5211-1 ;

Vu la délibération n° 2014-04-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la constitution des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération et à la composition des commissions et élection des membres de chaque commission ;

Vu la délibération n° 2015-06-01 du Conseil communautaire du 29 juin 2015 relative aux installations de Mme Amélie Golka et de M. Sébastien Durand au sein du Conseil communautaire suite aux démissions de Mme Agnès Benelli-Soares et M. Daniel Guerson ;

Vu la délibération n° 2015-10-14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 octobre 2015 relative au fonctionnement interne des assemblées de la communauté d'agglomération et à l'adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n° 2016-01-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 relative à la désignation de membres supplémentaires représentant la commune de Vélizy-Villacoublay et au remplacement de membres démissionnaires au sein notamment des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-03-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires des communes notamment au sein des commissions thématiques permanentes de Versailles Grand Parc, faisant suite au nouvel accord local et à diverses démissions ;

Vu les délibérations n° 2014-04-12, 2014-06-21, 2016-06-26 et 2017-01-15 des Conseils communautaire de Versailles Grand Parc des 10 avril et 23 juin 2014, 27 juin 2016 et 31 janvier 2017 relatives à la désignation de représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) ;

Vu l'arrêté n° 17-58 du Conseil régional d'Ile-de-France du 6 mars 2017 relatif à la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France ;

Vu le courrier du Maire de Bois-d'Arcy du 1^{er} décembre 2016 informant de la démission de Mme Estelle Quarneau de ses fonctions d'adjointe au Maire ;

Vu le courrier de M. Sébastien de Larminat du 13 mars 2017 relatif à sa démission de son siège de représentant de la commune de Buc au sein de la commission permanente « Habitat et politique de la Ville » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le mail de la Région Ile-de-France du 3 mai 2017 relatif à la désignation du représentant de Versailles Grand Parc au sein de la CCES du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de M. Philippe Giudicelli du 12 mai 2017 relatif à sa démission de son siège de délégué titulaire du SMGSEVESC ;

Vu le courrier du Maire de Bois-d'Arcy du 30 mai 2017 relatif à la démission de M. Jérémy Demassiet de son siège de représentant de la commune au sein de la commission permanente « Environnement » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 juin 2017.

La présente délibération a pour objet de désigner des représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes communautaires et externes.

Il s'agit de procéder :

- au remplacement d'un membre de la commission permanente « Habitat et politique de la Ville » suite à la démission de M. Sébastien de LARMINAT au sein de celle-ci ;
- au remplacement d'un membre de la commission permanente « Aménagement » suite à la démission de Mme Estelle QUARNEAU de ses fonctions d'adjointe au Maire ;
- au remplacement d'un membre de la commission permanente « Environnement » suite à la démission de M. Jérémy DEMASSIET au sein de celle-ci ;
- au remplacement d'un membre du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite à la démission de M. Philippe GIUDICELLI au sein de celui-ci ;

- à la désignation du représentant de Versailles Grand Parc au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France.

• Remplacement du représentant titulaire de la commune de Buc au sein de la commission permanente « Habitat et politique de la Ville » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, M. Sébastien de LARMINAT, conseiller municipal de la commune de Buc, a été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « Habitat et politique de la Ville » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ayant été informée de la démission de M. de LARMINAT de cette commission, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant.

Est proposé le candidat suivant :

- Mme Rina DUPRIET, conseillère municipale de Buc.

• Remplacement du représentant titulaire de la commune de Bois-d'Arcy au sein de la commission permanente « Aménagement » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, Mme Estelle QUARMEAU, adjointe au Maire de la commune de Bois-d'Arcy, a été désignée déléguée titulaire au sein de la commission permanente « Aménagement » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ayant été informée de la démission de Mme QUARMEAU de ses fonctions d'adjointe au Maire, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant.

Est proposé le candidat suivant :

- M. Philippe GIUDICELLI, conseiller municipal de Bois-d'Arcy.

• Remplacement du représentant titulaire de la commune de Bois-d'Arcy au sein de la commission permanente « Environnement » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, M. Jérémy DEMASSIET, adjoint au Maire de la commune de Bois-d'Arcy, a été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « Environnement » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ayant été informée de la démission de M. DEMASSIET de cette commission, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant.

Est proposé le candidat suivant :

- M. Christian ROBIEUX, conseiller municipal de Bois-d'Arcy.

• **Remplacement du représentant titulaire de la commune de Bois-d'Arcy au sein du SMGSEVESC :**

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres la gestion de l'eau potable. A ce titre, elle a adhéré au SMGSEVESC.

Conformément à l'article 6 de ses statuts, le SMGSEVESC est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes ou les conseils communautaires des communes ayant transféré la compétence, à raison d'un délégué par communes, auquel s'ajoute(nt) :

- 1 délégué supplémentaire pour les communes de 10 000 à 19 900 habitants,
- 2 délégués supplémentaires pour les communes de 20 000 à 49 900 habitants,
- 3 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 50 000 habitants,
- 4 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 75 000 habitants,
- 5 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 100 000 habitants,
- 6 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 150 000 habitants.

A cet effet, par délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2014, M. Philippe GIUDICELLI, alors conseiller municipal de Bois d'Arcy, a été désigné délégué titulaire pour siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du SMGSEVESC.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ayant été informée de la démission de M. Philippe GIUDICELLI (désormais adjoint au Maire de la commune de Bois d'Arcy) du SMGSEVESC, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant.

Est proposé le candidat suivant :

- M. Christian ROBIEUX, conseiller municipal de Bois-d'Arcy.

• **Désignation du représentant de Versailles Grand Parc au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France :**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence obligatoire en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers.

De surcroît, par arrêté du 6 mars 2017 susvisé, le Conseil régional d'Ile-de-France a fixé la composition de la CCES du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France. Conformément à l'article 1 de cet arrêté, sont notamment membres de la CCES les présidents de l'ensemble des groupements de collectivités d'Ile-de-France compétents en matière de collecte et de traitement des déchets, ou leurs représentants.

A cet effet, Versailles Grand Parc doit désigner son représentant au sein de la CCES.

Est proposé le candidat suivant :

- M. Luc WATTELLE, Vice-président de Versailles-Grand Parc.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) *de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Rina DUPRIET au sein de la commission permanente « Habitat et politique de la Ville » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite à la démission de M. Sébastien de LARMINAT, conseiller municipal de Buc ;*

- 2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Philippe GIUDICELLI au sein de la commission permanente « Aménagement » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite à la démission de Mme Estelle QUARMEAU, adjointe au Maire de la commune de Bois-d'Arcy ;
- 3) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Christian ROBIEUX au sein de la commission permanente « Environnement » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite à la démission de M. Jérémy DEMASSIET, adjoint au Maire de la commune de Bois-d'Arcy ;
- 4) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Christian ROBIEUX au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite à la démission de M. Philippe GIUDICELLI, adjoint au maire de la commune de Bois-d'Arcy ;
- 5) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Luc WATTELLE au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan de prévention et de gestion des déchets de la région Ile-de-France, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-06-01

Résumé de l'acte : Désignations de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes i...

Date de décision : 26/06/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.3. Designation de representants

Rédacteur : Deborah Abbe

AR reçu le : 30/06/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170626-2017-06-01-DE

Pièces jointes :

2017-06-01 INST - désignations représentants VGP V6.pdf

Historique :

30/06/2017 14:50:39	Reçu	Deborah Abbe
30/06/2017 14:51:54	En cours de transmission	
30/06/2017 14:53:16	Transmis en Préfecture	
30/06/2017 14:57:12	Accusé de réception reçu	

